



No de résolution  
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2006-2007)  
LE 13 FÉVRIER 2007**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Claudette Labre-Do, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 FÉVRIER 2007 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CLAUDETTE LABRE-DO ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Diane Soucy (04)

MM. Yvon Derome (21), Marcel Gélinas (03)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

MM. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Susan Tremblay, directrice générale

Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, secrétaire générale

**ET :**

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

**ABSENCES**

M<sup>mes</sup> Lise Beauchamp-Brisson (19), Marie-Louise Kerneis (07),  
Françoise Théoret (05)

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

C.E.-02773-02-07

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé à savoir :



No de résolution  
ou annotation

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2007

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

10.01 Liste des comptes : validation

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

11.01 Enveloppe architecturale (phase II) – École St-François-Xavier – Appel d'offres # AO-010-005-06

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

12.01 Consolidation des serveurs administratifs et stockage de données. Adjudication d'un contrat

**13.00 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**1. Politique d'acquisition de biens et services – Critères d'achats locaux**

Sera traité en comité ad hoc.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2007**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait



No de résolution  
ou annotation

été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2007.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2007 soit approuvé tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION**

**10.01-a RAPPORT SYNTHÈSE**

**10.01-b LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 10 janvier 2007 et se terminant le 6 février 2007 n'a pas donné lieu à des questions.

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

C.E.-02775-02-07

**11.01 ENVELOPPE ARCHITECTURALE (PHASE II) – ÉCOLE ST-FRANÇOIS-XAVIER – APPEL D'OFFRES # AO- 010-005-06**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues.

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres public.

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'octroyer le contrat pour les travaux sur l'enveloppe architecturale (phase II) à l'école St-François-Xavier à Le Groupe St-Lambert pour un montant forfaitaire de 434 291,31 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 8 février 2007.



No de résolution  
ou annotation

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

C.E.-02776-02-07

**12.01 CONSOLIDATION DES SERVEURS**

**ADMINISTRATIFS ET STOCKAGE DE DONNÉES**

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission doit remplacer ses serveurs administratifs et son système de prises de copies de sécurité;

CONSIDÉRANT notre entente d'achats regroupés avec le Comité collégial des services regroupés;

CONSIDÉRANT notre politique d'acquisition de biens et services;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'adjuger un contrat de consolidation des serveurs et de stockage de données à la compagnie Inso pour un montant de 163 357,67 \$ (plus taxes), incluant les honoraires professionnels pour l'installation et la formation, conformément à la proposition du 7 février 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

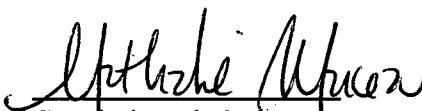
**13.00 SERVICE DE L'INFORMATION**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 17, la présente séance ordinaire est levée.

  
\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

A.14.02  
D:\Textes\2006-2007\CEX\Procès-verbaux\13 février 2007 - A.14.02.doc